



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 2 décembre 2013
(OR. fr)**

17026/13

**ACP 182
COAFR 357
PESC 1441
RELEX 1081**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Groupe "ACP"
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Consultations avec la République de Guinée au titre de l'article 96 de l'Accord de Partenariat ACP-UE - Projet de lettre adressée au Président de la République de Guinée

1. Le 27 juillet 2009, le Conseil de l'Union européenne a décidé de conclure les consultations menées avec la République de Guinée en application de l'article 96 de l'accord de partenariat ACP-UE et de prendre à son encontre des mesures appropriées (décision 2009/618/CE)¹. Ces mesures ont par la suite été adaptées et leur période d'application prorogée à trois reprises, en dernier lieu par la décision 2013/386/UE du Conseil² du 15 juillet 2013.

¹ JO L 214 du 19.8.2009, p. 34.

² JO L 194 du 17.7.2013, p. 8.

2. La tenue d'élections législatives pacifiques et inclusives le 28 septembre 2013 a complété la mise en œuvre des mesures prévues dans la transition politique et notamment des engagements pris par le gouvernement guinéen lors des consultations au titre de l'article 96.
 3. Dans ce contexte, il est maintenant possible de reprendre complètement la coopération entre l'Union européenne et la République de Guinée ainsi que de ramener les relations avec la Guinée dans le cadre d'un dialogue politique prévu à l'article 8 de l'Accord de Partenariat ACP-UE.
 4. Le 27 novembre 2013, le Groupe ACP a mis au point un projet de lettre au Président de la République de Guinée annonçant ce qui précède. Le projet de lettre figure en annexe.
 5. Le COREPER est invité à recommander au Conseil d'approuver, sous point "A" de son ordre du jour, ce projet de lettre.
-

PROJET DE LETTRE A ENVOYER AUX AUTORITES DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

Monsieur le Président,

L'Union européenne tient à féliciter le peuple de Guinée pour son attitude citoyenne et son engagement civique qui ont permis la tenue des élections législatives dans la paix le 28 septembre dernier. Ces élections étaient très attendues par la population, mais également par les partenaires de la Guinée et les investisseurs. Nous tenons également à féliciter les dirigeants politiques qui se sont tous engagés dans le cadre de l'accord politique du 3 juillet 2013 à maintenir un environnement apaisé pour la conclusion du processus électoral et à privilégier les voies juridiques tout au long du processus.

Comme vous le savez, l'Union européenne s'est fermement engagée aux côtés de la facilitation internationale sous l'égide des Nations unies en appui au processus électoral en République de Guinée afin que ces élections soient libres, transparentes et crédibles et qu'elles puissent se dérouler dans un climat apaisé.

Nous nous réjouissons aujourd'hui de la tenue de ces élections pacifiques et inclusives, dont les résultats sont acceptés par les principaux partis politiques. Nous espérons que la nouvelle Assemblée pourra siéger rapidement, comblant ainsi un vide important dans l'architecture institutionnelle en Guinée et permettant d'ouvrir un vrai débat démocratique entre les tendances politiques représentées à l'Assemblée.

Une mission d'observation électorale de l'Union européenne a été présente en Guinée depuis le 22 août et jusqu'à la conclusion du contentieux électoral le 15 novembre avec le mandat d'observer en toute neutralité le déroulement de ces élections et de fournir une évaluation globale du processus électoral sur la base des normes nationales et internationales en matière d'élections démocratiques, mais également de formuler des recommandations dans le but d'améliorer les processus électoraux futurs.

Bien que ces élections aient été émaillées de nombreuses faiblesses, comme observé par la mission d'observation électorale de l'Union européenne, elles marquent sans doute un pas très important pour le retour vers l'ordre constitutionnel et la consolidation de la démocratie en Guinée. C'est sur cette base que le Conseil de l'Union européenne a décidé que les conditions sont remplies pour lever les mesures appropriées au titre de l'article 96 de Cotonou, et reprendre complètement la coopération avec la Guinée au titre du 10ème Fond européen de développement. Ceci permettra aussi de nous engager dans des discussions plus approfondies sur les priorités de notre coopération pour les années à venir.

Nous tenons à rappeler l'importance que l'Union européenne attache à l'amélioration du processus électoral en Guinée et invitons tous les acteurs concernés à contribuer dès maintenant à la réflexion sur les réformes nécessaires à la tenue des prochaines élections, et tout particulièrement les élections présidentielles prévues pour 2015, dans les meilleures conditions. Parmi les mesures qui pourront être mises en place, il est important de rappeler que les engagements contenus dans l'accord politique du 3 juillet 2013, l'appel repris dans la déclaration conjointe du dernier comité de suivi du processus électoral du 16 novembre 2013 concernant la gestion effective des contentieux électoraux, mais également les recommandations des deux missions d'observation de l'Union européenne de 2010 et de 2013, constituent une base très complète et solide pour mener une telle réflexion.

Dans ce nouveau contexte, nous espérons pouvoir rapidement ouvrir un dialogue politique régulier avec vous au titre de l'article 8 de l'Accord de Cotonou afin d'échanger entre partenaires sur les thématiques d'intérêt commun et également pour vous accompagner dans la consolidation de la démocratie dans votre pays.

Nous vous assurons, Monsieur le Président, de l'appui et de l'accompagnement de l'Union européenne dans vos efforts pour assurer une croissance économique durable et équitable ainsi que le bien-être de la population. Nous espérons pouvoir vous rencontrer prochainement à Bruxelles, y compris à l'occasion du sommet Afrique – Union européenne les 2-3 avril 2014.

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre très haute considération.

Fait à Bruxelles,

Par le Conseil

C. ASHTON

Présidente

Par la Commission

A. PIEBALGS

Commissaire
